SUD - SOLIDAIRES
Groupe Banques Populaires - Caisses d'Epargne
SECTION LOIRE-CENTRE
2 Rue Lavoisier 45140 INGRE Code courrier interne : PSX 45
Email : *sud.loirecentre@free.fr* **Tél :** 02.38.41.52.84
Site internet : www.sudbpce.com **Facebook :** Sud BPCE

Orléans, le 18 Avril 2017

RECOURS RÉCURRENT AUX CONTRATS PRÉCAIRES A LA CELC : LÉGAL OU ILLÉGAL ?

La conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée. Le recrutement d'un salarié en CDD ne se fait pas sous n'importe quelle condition et pour n'importe quel motif.

Sud exige la requalification des contrats précaires pour accroissement temporaire d'activité de l'entreprise en CDI.

La Présidente et les membres du directoire font de plus en plus appel à des emplois précaires, 140 en moyenne chaque mois (commerciaux, service crédits, CRC, fonctions supports …) décimés un peu partout dans l'entreprise pour répondre à l'activité normale.

Les tâches confiées aux CDD ne sont pourtant pas temporaires ou exceptionnelles et répondent toutes à notre cœur de métier. Tout au long de l'année, ces salariés précaires, sous-payés et faisant face à des conditions de travail dégradées donnent entière satisfaction. Combien d'entre eux se voient refuser un emploi en CDI ? Beaucoup trop !!! Alors même qu'ils tiennent leurs postes depuis des mois voire des années.

La Présidente va-t-elle enfin rétablir des dizaines de contrats précaires en CDI lors de la semaine de la solidarité prévue en juin 2017 ? Rien n'est moins sûr, il semblerait que ce qui l'anime, ce sont les feux des projecteurs : quand tout est organisé d'avance pour qu'elle puisse faire « la belle » auprès d'un auditoire prêt à avaler toutes ses phrases comme du pain béni. Là oui, ça vaut le coup ! Mais pour les emplois éphémères, pas un regard, pas un geste …

Promouvoir et afficher la solidarité, c'est louable, mais rétablir tous les contrats précaires de Loire Centre en CDI, c'est quoi ? Solidaire ou précaire ?

Votre syndicat Sud-Solidaires a constaté des dérives concernant le recours systématique à des contrats précaires. Nous proposons nos services, notre expertise et assistance juridique pour étudier en détail la légalité ou non de votre contrat de travail. Il est possible que votre contrat puisse être requalifié en CDI. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de *Sud*-Solidaires en toute discrétion, soit par mail ou en nous téléphonant directement.

Avec *Sud*-Solidaires connaître ses droits pour les faire appliquer.

Vos élus SUD-SOLIDAIRES : Philippe Rigaud, Cécile Gambert, Tristan Guérin, Philippe Renaus, Alain Quesne et Régis Freslon.